



# Enquête

## APIMA

### Questionnaire : Décret sur la promotion du don d'organes

#### ► Le Décret

##### Article R1211-50

Créé par Décret n°2006-1620 du 18 décembre 2006 - art. 1 JORF 19 décembre 2006

Tout médecin traitant qui suit un patient âgé de seize à vingt-cinq ans s'assure, à un moment qu'il juge opportun, de sa connaissance de la possibilité du don d'organes à fins de greffe, ainsi que des modalités de consentement à ce don, prévues par les dispositions du titre Ier et du chapitre II du titre III du livre II de la première partie du présent code.

Le médecin précise au jeune patient les sources d'information disponibles émanant de l'Agence de la biomédecine, notamment l'existence de son site internet. Il l'invite à accéder lui-même à ce site, et, s'il l'estime souhaitable, lui remet personnellement une version imprimée des pages spécialement éditées par l'agence à destination des jeunes. Il répond, le cas échéant, aux demandes d'information complémentaires.

#### ► Le Questionnaire

##### Votre connaissance de ce décret :

- Je l'ignorais totalement
- Je le connaissais dans les grandes lignes
- Je le connais en détail
- Je le connais et je l'applique

##### Votre application de ce décret en médecine générale :

- Sans réponse
- Jamais
- Quelquefois
- Souvent
- Systématiquement

##### Commentaires libres :